Règlement de la course à pied non chronométrée

en hommage à Loïc LENOIR,

« LES FOULEES DE LOIC »

du 26 septembre 2026 à Pontorson

1. *OBJET DE LA COURSE*

La présente manifestation est une course à pied non chronométrée, organisée dans un esprit convivial et commémoratif. Elle n'a pas de caractère compétitif et ne donne lieu à aucun classement. La course a lieu en hommage à Loïc LENOIR, sapeur-pompier volontaire décédé le 18 août 2024 en portant secours et est organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pontorson/le Mont-Saint-Michel.
L'objectif est de courir, trottiner ou même marcher, tout en rendant hommage à Loïc LENOIR dans une ambiance conviviale et solidaire.

2. *DATE ET LIEU :*

- **Date de l'événement** : Le 26 septembre 2026
- **Lieu de départ et arrivée** : Le stade de la ville de PONTORSON
- **Horaire** : *17H00*
- **Distance** : 8 km
- **Parcours** : LES MARAIS DE BOUCEY / PONTORSON

3. *CONDITIONS DE PARTICIPATION*

- La course est ouverte à toute personne en bonne condition physique.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte ou munis d'une autorisation parentale.
- Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement.
- Il est conseillé de porter des chaussures et des vêtements confortables pour la course.
- Chaque participant peut porter un vêtement, un objet, en hommage à Loïc LENOIR

4. *INSCRIPTION*

- L'inscription est payante : une somme de 10€ est demandé à chaque participant pour la course et 7€ pour la marche.
- Les inscriptions se feront **avant** la course via l'application **Nextrun.**
- Le nombre de participants est limité à 300 personnes.

5. *SÉCURITÉ*

- Le parcours est encadré par des signaleurs identifiables.
- Une équipe de secours est présente sur le parcours.
- Les participants doivent respecter le code de la route et les consignes des organisateurs.

6. ***ASSURANCE***

- L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir l'événement.
- Il appartient à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle.

7. ***RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT***

- Les participants s'engagent à ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- Des poubelles seront mises à disposition à l'arrivée.

8. ***DROIT À L'IMAGE***

- En participant à l'événement, les coureurs autorisent l'organisateur à utiliser les images prises pendant la course à des fins de communication.

9. ***MODIFICATIONS ET ANNULATION***

- L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course en cas de force majeure ou de conditions météorologiques défavorables.

10. ***ACCEPTATION DU RÈGLEMENT***

- La participation à la course implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Pontorson, le 10/08/2026,
L'organisateur

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
DE PONTORSON LE MONT SAINT MICHEL

OR